

GT du Comité Technique SCL du 8 mars 2018

Ordre du jour :

1. Point d'étape sur la restructuration du laboratoire de Paris.
2. Projet d'arrêté prolongeant l'arrêté désignant les opérations de restructuration du service commun des laboratoires.
3. Elections professionnelles 2018 :
 - Mise en œuvre du vote électronique.
 - CAP et CCP.
4. Perspectives de recrutements 2018.
5. Projet plan de formation 2018.
6. Questions diverses.

Point d'étape sur la restructuration du laboratoire de Paris

Les travaux réalisés semblent être appréciés et l'inauguration du laboratoire par les DG s'est très bien passée. Les agents ont été remerciés pour leur professionnalisme lors de cette visite.

L'UD a fourni aux organisations syndicales un bilan des demandes de prime de restructuration à la suite des affectations sur le site de Massy. Quinze agents ont demandé ces primes en fonction de leur situation :

- Changement de résidence familiale avec enfants : 15.000 €.
- Changement de résidence familiale sans enfants : 12.855 €.
- Sans changement de résidence en cas d'augmentation de distance entre la nouvelle résidence et la résidence familiale : 4.960 €.
- Sans changement de résidence en cas de diminution de distance entre la nouvelle résidence et la résidence familiale : 2.570 €.

La prime devrait être versée en Juin 2018 par le CSRH. Des demandes peuvent être faites jusqu'au 9 octobre 18.

Les agents affectés à Massy ont encore la possibilité de demander une mutation dans le cadre de la restructuration en remplissant le formulaire spécial de mobilité dans le cadre des restructurations.

Depuis le dernier GT, deux agents supplémentaires ont obtenu une affectation en dehors du SCL mais au sein du ministère de l'économie et des finances. Il reste donc trois agents, affectés à Massy, dont le souhait de mobilité n'a pas été encore satisfait.

Projet d'arrêté prolongeant l'arrêté désignant les opérations de restructuration du Service Commun des Laboratoires.

Ce nouvel arrêté prolonge la date ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint ainsi qu'à l'indemnité de départ volontaire jusqu'au 31 octobre 2018.

Celui-ci inclut également des exclusions qui ont été discutées en séance. Une des exclusions

concerne les agents auxquels l'administration accorde une concession de logement dans leur nouvelle résidence.

Le projet sera présenté au prochain CT avant publication.

Elections professionnelles 2018.

L'UD a informé les OS de la procédure du vote électronique lors des élections professionnelles 2018. Ces élections se dérouleront sur une semaine du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Les agents recevront une notification pour ouvrir leur compte électeur à partir du 29 octobre.

Les électeurs pourront voter depuis n'importe quel ordinateur, téléphone, ... connecté à internet, sur le lieu de leur choix et quand ils veulent.

Pour celles et ceux qui ne disposent pas d'ordinateur ou de connexion internet, des postes dédiés aux élections seront mis en place.

La réglementation relative aux CAP prévoit une CAP par grade. Au SCL, des CAP multigrades ATPL1 / ATPL2, TCS / TCE et DLS / DLE ont été créées. La Fonction Publique remet en cause ces fusions (voir tableau ci-dessous).

Actuellement		Nombre de sièges	CAP selon la nouvelle réglementation : 1 CAP par grade	Nombre de sièges
1 CAP pour	ATL	1 siège	1 CAP pour ATL	1 siège
	ATPL 2 / 1	2 sièges	1 CAP pour ATPL 2	1 siège
1 CAP pour ATPL 1			1 siège	
1 CAP pour	TCN	2 sièges	1 CAP pour TCN	1 siège
	TCS / TCE	2 sièges	1 CAP pour TCS	1 siège
1 CAP pour TCE			1 siège	
1 CAP pour	Ingénieurs	2 sièges	1 CAP pour Ingénieurs	2 sièges
	DLN	2 sièges	1 CAP pour DLN	1 siège
	DLS / DLE	1 siège	1 CAP pour DLS	1 siège
1 CAP pour DLE			1 siège	

Les contractuels du SCL sont rattachés à la Commission Consultative Paritaire (CCP) de la DGCCRF. Cette commission est similaire à la CAP pour les fonctionnaires. Pour voter au scrutin de la CCP, les Contractuels doivent avoir un contrat d'au moins un an.

Perspectives de recrutements 2018

Un tableau sur les recrutements de l'année nous a été présenté. Il indique les entrées nettes par grade pour 2018 en tenant compte du schéma d'emplois qui est de -1 pour cette année :

- ◆ Ingénieur par concours = 12
- ◆ Technicien par liste complémentaire et contractuel jusqu'au prochain concours = 9
- ◆ Adjoint technique de laboratoire contractuel jusqu'au prochain concours = 2
- ◆ Agent administratif = 5

Leurs affectations étant dépendantes des mutations, nous préférons ne pas indiquer les lieux prévisibles en attendant les CAP.

Pour les agents administratifs, l'administration prévoit des recrutements de catégorie A ou B principalement pour les unités ressources des laboratoires qui ont une charge de travail de plus en plus importante.

L'Unité de Direction a informé les OS qu'il n'y aura pas de plan ministériel de qualification (PMQ) en 2018. Pour rappel le plan ministériel permet des promotions supplémentaires inter-catégorielles (de C en B et de B en A).

Projet plan de formation 2018

Le recueil des demandes de formation a permis de répertorier 190 demandes de formation correspondant à environ 2000 jours pour l'ensemble des agents.

L'année dernière il y a eu environ 1600 jours de formation suivis, ce qui correspond à 4 jours / agent.

L'UD indique que c'est une moyenne correcte mais espère cependant la voir augmenter.

Questions diverses

- Demande d'information sur le RIFSEEP : toujours aucune information obtenue pour le moment du Secrétariat Général de Bercy.
- **Solidaire CCRF & SCL** a demandé des informations sur Action Publique 2022 : même réponse que pour le RIFSEEP.
Chaque ministre, à tour de rôle, doit proposer un projet de modernisation de leur Ministère au Premier Ministre et au Président de la République. Ces informations ne sont pas communicables. Les décisions seront donc prises quand tous les Ministres seront passés.
- L'UD indique que les formations des cadres sur les entretiens professionnels étaient terminées.
M. Péruilhé a précisé que les entretiens sont surtout faits pour l'expression des agents.
- **Solidaire CCRF & SCL** a demandé pour quelle raison la procédure modifiée concernant les entretiens professionnels n'a pas été présentée à un GT ou à un CT.
Monsieur Péruilhé a répondu que ce nouveau texte sera présenté au prochain CT.
- **Solidaire CCRF & SCL** a dénoncé le fait que certains agents, ayant suivi la formation sur les entretiens professionnels, ont pris à leur charge une nuit d'hôtel pour participer à cette formation dans de bonnes conditions.
Solidaires a demandé d'autre part que :
 - Soit pris en compte la durée de trajet plus importante entre certaines gares de Paris et la nouvelle adresse de l'UD en ce qui concerne la décision du départ la veille ou le jour même.
 - Soit revue la prescription RHU.PRO.1 relatif aux modalités de décompte du temps passé et des délais de route.Monsieur Péruilhé a répondu que la décision d'accorder une nuitée à certains agents relève du responsable d'établissement. Le chef du SCL n'est, a priori, pas favorable à la révision de la prescription citée mais accepte d'étudier cette problématique.
- **Solidaire CCRF & SCL** a, également, fait remonter le mécontentement de stagiaires de la dernière formation initiale à l'END de Tourcoing. En effet, un mail du gestionnaire de la formation de l'END a été envoyé au stagiaire le 20 novembre 2017 avec les convocations et informations diverses, donc 1 mois ½ avant la formation.
Dans ce message, il indique qu'il fera un autre message par la suite avec les programmes définitifs, mais ce message n'est jamais arrivé et les stagiaires ne l'ont obtenu qu'au début

de la formation. Les stagiaires ont découvert qu'il n'y avait pas de cours le vendredi après-midi. Cela a posé des problèmes pour ceux désirant prendre des transports pour rentrer les week-ends et ayant donc prévu de se déplacer les vendredis soir voir les samedis matin. L'UD a pris note et en fera part à l'END.

- **Solidaire CCRF & SCL** a demandé des précisions sur METADOC, notamment pour les commentaires laissés sur les documents et leur utilité.
En réponse il a été indiqué que quand un commentaire est saisi, le rédacteur, Mme De Bellis, Mme Lamaison et M. Peruihlé sont destinataires d'une notification. Les commentaires sont pris en compte lors de la revue du document ou, si c'est important, dès que possible. Une fois la correction pris en compte ou non, les commentaires sont purgés.